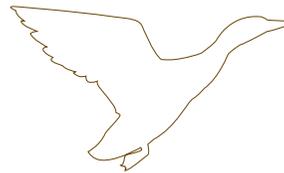




**REGISTRE DES ENTREES ET SORTIES D'ANIMAUX
D'ESPECES NON DOMESTIQUES
DANS UN ELEVAGE D'AGREMENT D'APPELANTS
POUR LA CHASSE AUX OISEAUX D'EAU**



REGISTRE DES ENTREE ET SORTIES D'ANIMAUX D'ESPECE NON DOMESTIQUES DANS UN ELEVAGE D'AGREMENT D'APPELANTS

IDENTIFICATION DU DETENTEUR D'APPELANTS
Nom et Prénom du détenteur :
Adresse de détention :

Ouvert le :
Clos le :

Le présent document, contenant.....feuillets, celui-ci compris, a été coté et paraphé par nous :

Préfet (*)

Commissaire de police (*)

Maire (*)

De.....

A, le

Le Préfet (*)

Le Commissaire de police (*)

Le Maire (*)

* Rayez la mention inutile

*Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.
Veillez à ce qu'il soit relié (agrafé, classeur, etc.)*

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES NOMS COMMUNS ET SCIENTIFIQUES DES ESPECES D'OISEAUX POUVANT ETRE UTILISEES COMME APPELANTS POUR LA CHASSE AU GIBIER D'EAU

Noms communs	Noms scientifiques
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
Canard souchet	<i>Anas chipeata</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>

Noms communs	Noms scientifiques
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>
Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>

- (1) À chaque ligne du registre doit correspondre un seul spécimen
- (2) Nom de l'espèce : voir tableau de correspondance en tête de registre. S'il y a eu croisement, mentionner le type dominant.
- (3) Indiquer la date d'entrée de l'animal dans l'élevage.
 - Pour les oiseaux arrivés après l'ouverture du registre, il s'agit soit de la date de baguage (maximum 20 jours après la naissance), soit de la date de l'arrivée du nouveau spécimen chez le détenteur d'appelants (acquisition, don, échange).
 - Pour les oiseaux présents avant l'ouverture du registre, leur date d'entrée étant inconnue, il s'agit d'indiquer la date d'ouverture du registre
- (4) Précisez s'il s'agit d'une naissance ou d'un spécimen arrivé de l'extérieur (acquisition, don, échange).
- (5) Source de l'animal. N'a pas de signification pour les appelants (sauf pour le Vanneau huppé)
- (6) Indiquez le nom et la commune du détenteur cédant.
- (7) Justificatifs de provenance. N'a pas de signification pour les appelants
- (8) Précisez s'il s'agit d'une mortalité (« mort »), d'une sortie (« extérieur ») vers un autre détenteur (vente, don, échange) ou d'une perte.
- (9) Indiquez le nom et la commune du détenteur destinataire.
- (11) Cette colonne doit permettre d'indiquer les causes de la mort (prédation, tir, consommation personnelle, ...) et s'il y a eu des analyses réalisées sur l'oiseau